Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
06 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	15
Dont procuration :	6
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026_053

Objet :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Corinne BUCH, Anne-Laure LUTRINGER, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE.

VOTE PAR PROCURATION :
Mme Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ donne pouvoir à M. Yanick PARÉ
M. Laurent BUAT donne pouvoir à Mme Corinne BUCH
Mme Fanny DUTERNE donne pouvoir à M. Dominique POMMIER
Mme Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Mme Arianna PIERROT DI MASCIO
M. Éloi LURASCHI donne pouvoir à Mme Anne-Laure LUTRINGER
M. Jean-Pierre MAGNETTE donne pouvoir à M. Cédric MATHIEU

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Anne-Laure LUTRINGER

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 adopté par la collectivité ;
Vu le budget 2026 adopté par la collectivité ;
Vu la délibération n° 2026-021 en date du 14 avril 2026 relative à l'affectation de résultat de 2025 Budget Principal

Sur le rapport de Monsieur Yanick PARÉ, il vous est proposé de modifier l'affectation du résultat au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Cela consiste à inscrire les excédents de fonctionnement capitalisés d'une collectivité en recettes d'investissement pour renforcer les capitaux propres.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 441 839.71 euros

Afin d'être en conformité avec le vote du BP 2026, il convient de prendre une décision budgétaire modificative n°2 et de reporter la somme de 694,18 euros au compte 1068 en recettes d'investissement

Type d'écritures	Sections	Chapitres	Articles	Objet	Montant
Recettes	Investissement	10	1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	+ 694,18 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE
De reporter la somme de 694.18 euros au compte 1068 en recettes d'investissement

Fait à COMPERTRIX, le 13 octobre 2026
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX * MARNE *

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_053-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
06 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	15
Dont procuration :	6
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026_054

Objet :

DÉLIBÉRATION D'IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT de travaux de peinture dans un logement communal

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Corinne BUCH, Anne-Laure LUTRINGER, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE.

VOTE PAR PROCURATION :
Mme Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ donne pouvoir à M. Yanick PARÉ
M. Laurent BUAT donne pouvoir à Mme Corinne BUCH
Mme Fanny DUTERNE donne pouvoir à M. Dominique POMMIER
Mme Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Mme Arianna PIERROT DI MASCIO
M. Éloi LURASCHI donne pouvoir à Mme Anne-Laure LUTRINGER
M. Jean-Pierre MAGNETTE donne pouvoir à M. Cédric MATHIEU

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Anne-Laure LUTRINGER

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 adopté par la collectivité ;
Vu le budget 2026 adopté par la collectivité ;

Considérant que des travaux de peinture importants doivent être réalisés dans un logement communal situé au 24 rue Jules ferry au 1er étage et occupé durant 12 ans par le même locataire ;
Considérant que les travaux envisagés vont accroître la valeur de l'actif considéré et augmenter sa durée probable d'utilisation ;
Considérant que des traitements contre l'humidité dans certains murs seront réalisés dans le cadre de ces travaux, et sans lesquels, l'appartement ne serait plus disponible à la location.

Sur le rapport de Monsieur Yanick PARÉ, il vous est proposé d'imputer en section d'investissement les travaux de peinture dans le logement situé 24 rue Jules Ferry au 1er étage à Compertrix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE
D'imputer ces travaux en section d'investissement.
Précise que les crédits sont prévus au compte 2135 Installations générales.

Fait à COMPERTRIX, le 13 octobre 2026
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_054-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
06 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Votants :	15
Dont procuration :	5
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026_055

Objet :

RAPPORT DE LA « CLECT » ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Laurent BUAT, Corinne BUCH, Anne-Laure LUTRINGER, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE.

VOTE PAR PROCURATION :
Mme Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ donne pouvoir à M. Yanick PARÉ
Mme Fanny DUTERNE donne pouvoir à M. Dominique POMMIER
Mme Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Mme Arianna PIERROT DI MASCIO
M. Éloi LURASCHI donne pouvoir à Mme Anne-Laure LUTRINGER
M. Jean-Pierre MAGNETTE donne pouvoir à M. Cédric MATHIEU

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Anne-Laure LUTRINGER

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'agglomération s'est réunie le 17 septembre 2026. Elle a évalué les transferts de charges opérés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes de son territoire au cours de l'année 2026.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, son rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 45 communes membres de l'agglomération. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, tel que prévu au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des collectivités territoriales, délibérations prises dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président de la Commission.

En ce qui concerne la Commune de Compertrix, le montant des attributions de compensation définitives 2026 est arrêté au montant de 67 732 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
VU le rapport de la CLECT en date du 17 septembre 2026,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le rapport de la CLECT 2026, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2026 pour Compertrix à la somme de 67 732 €.

DIT que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

Fait à COMPERTRIX, le 13 octobre 2026
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_055-DE

ATTRIBUTIONS PROVISOIRES DE COMPENSATIONS POUR 2026
Extrait de la DELIB 2026-005 – du 05 Février 2026

Commune	AC dérogatoires 2026 = dépenses réalisées 2025		AC de droit commun provisoires de 2026		AC provisoires 2026 (AC dérogatoires + AC de droit commun)	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
AIGNY				21 811		21 811
AULNAY SUR MARNE			9 868		9 868	
BACONNES				28 979		28 979
BOUY				13 233		13 233
BUSSY LETTREE			14 512		14 512	
CHALONS EN CHAMPAGNE			3 122 961		3 122 961	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE			29 338		29 338	
CHENIERS			26 826		26 826	
CHERVILLE				4 609		4 609
COMPERTRIX				67 732		67 732
CONDE SUR MARNE				46 067		46 067
COOLUS			54 004		54 004	
DOMMARTIN LETTREE			59 266		59 266	
FAGNIERES			116 491		116 491	
HAUSSIMONT			213 412		213 412	
ISSE				4 460		4 460
JALONS			36 711		36 711	
JUVIGNY				67 500		67 500
LA NEUVILLE AU TEMPLE				93 501		93 501
LA VEUVE		740	441 469		440 729	
LENHARREE			45 334		45 334	
L'EPINE			26 351		26 351	
LES GRANDES LOGES			105 754		105 754	
LIVRY LOUVERCY				25 569		25 569
MATOUGUES				4 113		4 113
MONCETZ LONGEVAS		385	73 338		72 953	
MONTEPREUX			36 449		36 449	
MOURMELON LE GRAND				570 585		570 585
MOURMELON LE PETIT			2 816		2 816	
RECY			113 772		113 772	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE			15 117		15 117	
SAINT GIBRIEN		381	46		0	335
SAINT MARTIN SUR LE PRE			1 093 208		1 093 208	
SAINT MEMMIE				155 448		155 448
SAINT PIERRE			21 021		21 021	
SARRY				105 530		105 530
SOMMESOUS			172 026		172 026	
SOUDE			18 909		18 909	
SOUDRON			58 624		58 624	
THIBIE			118 111		118 111	
VADENAY			15 513		15 513	
VASSIMONT ET CHAPELAINE			57 067		57 067	
VATRY			34 758		34 758	
VILLERS LE CHÂTEAU			52 034		52 034	
VRAUX				25 847		25 847
TOTAL		**1 506**	**6 185 106**	**1 234 985**	**6 183 935**	**1 235 320**

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_055-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
06 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Dont procuration :	4
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026_056

Objet :

TARIFS 2027

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Laurent BUAT, Corinne BUCH, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Jean-Pierre MAGNETTE.

VOTE PAR PROCURATION :
Mme Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ donne pouvoir à M. Yanick PARÉ
Mme Fanny DUTERNE donne pouvoir à M. Dominique POMMIER
Mme Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Mme Arianna PIERROT DI MASCIO
M. Jean-Pierre MAGNETTE donne pouvoir à M. Cédric MATHIEU

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Anne-Laure LUTRINGER

Comme chaque année à cette période, il convient de proposer les modifications tarifaires à appliquer pour l'année à venir.

Vu la réunion de la commission des finances le 05 octobre dernier proposant les tarifs 2027,
Vu l'exposé de Monsieur Yanick PARÉ, Adjoint aux finances présentant les tarifs :

- De concessions de cimetières,
- Des droits d'occupation du domaine public,
- Des droits divers,
- Des locations des logements et bâtiments communaux,
- Des services périscolaires,

DÉCIDE
Ouïe l'exposé de Messieurs Cédric MATHIEU et Yanick PARÉ et **après délibération**,

Le CONSEIL MUNICIPAL adopte les tarifs proposés pour l'année 2027 selon le tableau ci-joint en annexe, avec les précisions suivantes :

- Une gratuité est accordée pour la location de la salle des fêtes, une 1/2 journée lors d'obsèques d'un défunt domicilié à Compertrix, ou dont les ascendants et/ou descendants sont domiciliés à Compertrix, ou lorsque le défunt est enterré à Compertrix.
- Les tarifs périscolaires 2026/2027 ont été fixés par des délibérations précédentes, ils ne sont repris qu'à titre d'information. Une réduction sur le prix de certains services est accordée à partir du 2ème enfant, le 1er enfant payant toujours plein tarif.

Fait à COMPERTRIX, le 13 octobre 2026
Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,
Le Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX * MARNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_056-DE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_056-DE

Tarifs 2027

Location des logements et bâtiments communaux	Loyer	Charges
24 rue Jules Ferry F5 1er étage	750,00 €	7,20 €
24 rue Jules Ferry F5 2ème étage	790,00 €	7,20 €
25 rue Jules Ferry F3 1er étage	496,00 €	7,20 €
25 rue Jules Ferry F4 2ème étage	560,00 €	7,20 €
Garage 25 rue Jules Ferry	42,00 €	-
Garage 25 rue Jules Ferry	42,00 €	-
Maison rue du Gué (chèvrerie)	313,00 €	-

Services périscolaires	Enfants Compertriats		Enfants d'autres communes	
	1er enfant	2 enfants et +	1er enfant	2 enfants et +
Garderie matin et soir	1,00 €	0,80 €	1,20 €	0,96 €
Garderie du midi	0,60 €	0,48 €	0,70 €	0,56 €
Aide aux devoirs	3 euros y compris la garderie du soir			
Prix du repas	6,50 €	5,20 €	7,70 €	6,16 €
Pénalité de non-respect des horaires	10 euros en plus du tarif du service concerné			
Pénalité pour présence sans inscription				

	2026	2027	
Droits divers			
Frais de photocopie noir et blanc	0,20 €	0,20 €	-
Frais de photocopie couleur	0,70 €	0,70 €	-
Accès au cours de tennis (cotisation annuelle)	57,00 €	60,00 €	+ 5,26%
Accès aux Bords de Marne (cotisation annuelle)	20,00 €	12,00 €	- 40,00%

Droits d'occupation du domaine public (place et voirie)			
Droit fixe (par jour)	31,00 €	31,00 €	-
Prix du m² occupé	0,42 €	0,42 €	-
Droit de place du marché	5,20 €	5,20 €	-
Branchement électricité	2,10 €	2,10 €	-

Les tarifs périscolaires 2026/2027 ont été fixés par des délibérations précédentes, ils ne sont repris qu'à titre d'information. Une réduction sur le prix de certains services est accordée à partir du 2ème enfant, le 1er enfant payant toujours plein tarif

Délibération 2026-056 du 13 octobre 2026

	2026	2027	
Cimetières			
Concession 15 ans en caveau ou pleine terre	-	100 €	-
Concession 30 ans en caveau ou pleine terre	184 €	200 €	+ 8,70%
Concession 50 ans en caveau ou pleine terre	305 €	310 €	+ 1,64%
Concession cinéraire 15 ans en case enterrée (4 urnes maxi)	-	300 €	-
Concession cinéraire 30 ans en case enterrée (4 urnes maxi)	594 €	600 €	+ 1,01%
Concession cinéraire 50 ans en case enterrée (4 urnes maxi)	992 €	1 000 €	+ 0,81%
Concession cinéraire 15 ans au monument (4 urnes maxi)	-	400 €	-
Concession cinéraire 30 ans au monument (4 urnes maxi)	1 110 €	800 €	- 27,93%
Concession cinéraire 50 ans au monument (4 urnes maxi)	1 850 €	1 300 €	- 29,73%

Une gratuité est accordée pour la location de la salle des fêtes, une 1/2 journée lors d'obsèques d'un défunt domicilié à Compertrix, ou dont les ascendants et/ou descendants sont domiciliés à Compertrix, ou lorsque le défunt est inhumé à Compertrix.

Seule la location du logement situé 24 rue jules Ferry F5 1er étage fait l'objet d'une modification, les autres tarifs ayant été fixés par des délibérations précédentes

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
06 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Dont procuration :	4
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2026_057

Objet :

PROJET DÉLIBÉRATION SUR LES RÉCOMPENSES « MAISONS HALLOWEEN »

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Laurent BUAT, Corinne BUCH, Éloi LURASCHI, Anne-Laure LUTRINGER, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Fanny DUTERNE, Nathalie LOCQUARD, Jean-Pierre MAGNETTE.

VOTE PAR PROCURATION :
Mme Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ donne pouvoir à M. Yanick PARÉ
Mme Fanny DUTERNE donne pouvoir à M. Dominique POMMIER
Mme Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Mme Arianna PIERROT DI MASCIO
M. Jean-Pierre MAGNETTE donne pouvoir à M. Cédric MATHIEU

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Anne-Laure LUTRINGER

Vu l'avis favorable de la Commission Fleurissement, Environnement, Cadre de vie et Accessibilité, pour récompenser les particuliers ayant participé à l'animation du cadre de vie communal par la décoration de leur habitation pour la période de la fête d'Halloween,

Considérant que leur action contribue à animer la commune,

Sur proposition de la Commission, la commune envisage l'attribution d'un bon d'achat favorisant le commerce local à 10 foyers de la commune et contribuant ainsi au maintien de l'économie, tout en incitant les participants à poursuivre leur contribution à l'amélioration du cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide

- D'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 20€ à chacun des 10 foyers à faire valoir auprès du magasin E. LECLERC à Fagnières soit une somme totale de 200 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 à l'article 65132.

Fait à COMPERTRIX, le 13 octobre 2026
Extrait certifié conforme

M. Cédric MATHIEU,
Le Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX * MARNE *

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14 OCT. 2026
ID : 051-215101494-20261013-2026_057-DE